

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 JANVIER 2016**

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,  
MM Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE,  
Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE.

Absent : Cynthia MICHEL a donné procuration à Jérôme BERNARD

Secrétaire de séance : Céline BACCONNIER

Ordre du jour

GESTION INTERCOMMUNALE

- CAPCAP – approbation des statuts

FINANCE

- Agrandissement et mise aux normes de l'espace culturel « Les Coirons » – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès de la CAPCA par fonds de concours

PERSONNEL

- Régime indemnitaire
- Convention avec le CDG07 relative à l'assistance administrative sur les dossiers CNRACL, IRCANTEC, et RAFP

TRAVAUX

- Travaux de réhabilitation du local de l' A.C.C.A.
- Compte rendu des travaux en cours

QUESTIONS DIVERSES

- SDEA – adhésion d'une collectivité
- Manifestations
- Divers

-----

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H30.

Jérôme BERNARD présente une procuration que lui a remise Cynthia MICHEL pour la représenter et agir en son nom dans toutes les décisions qui seront prises lors de cette séance.

**GESTION INTERCOMMUNALE**

- CAPCA – approbation des statuts

Les nouveaux statuts ont été approuvés par la CAPCA le 25 novembre 2015. Les communes ont 3 mois, à compter de la notification (17/12/2015) pour les approuver. Un arrêté préfectoral achèvera cette procédure en constatant ladite approbation si les 2/3 des conseils municipaux des communes représentant + de ½ population ou ½ conseils municipaux des communes représentants + des 2/3 de la population approuvent.

Le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, après discussion, à l'unanimité approuve les statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**FINANCE**

- Agrandissement et mise aux normes de l'espace culturel « Les Coirons » - montant des travaux estimés à 375 000 €

Le Maire présente le dossier :

Le bâtiment actuel date de 1983, d'une capacité de 250 personnes. Aujourd'hui la salle d'animation présente des signes de vétustés et ne répondent plus tout à fait aux caractéristiques et aux normes en vigueur. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas résolue.

De plus, on constate aussi une évolution des besoins et des types d'activités qui doit être pris en compte pour répondre à la demande des associations et des utilisateurs.

Dans un contexte plus global il est décidé de faire de ce bâtiment un lieu lumineux et convivial, un espace fonctionnel, sain, respectueux de l'environnement a donné le cap de cette rénovation en profondeur.

L'espace culturel « Les Coirons » ayant une vocation culturelle s'inscrit comme un véritable complément de l'offre culturelle à rayonnement intercommunale.

De plus, sa proximité avec la ville de Privas permettra de créer des liens avec le Conservatoire à rayonnement communal ou le Théâtre qui sont à la recherche de lieux annexes pour développer de nouvelles formes.

Le projet a pour objectif de qualifier la salle d'animation pour la rendre plus fonctionnelle et confortable en tenant compte de l'utilisation actuelle, des possibilités d'utilisation futures et de la mixité fonctionnelle souhaitée.

Par exemple :

- De la tenue d'événements culturels, organisation de soirées et de spectacles culturels (Pièces de Théâtres).
- D'activités Périscolaires (les activités liées aux TAPS sont effectivement principalement à la salle d'animation).
- De fonction de salle de motricité pour les écoles (205 enfants fréquentent les écoles d'Alissas)
- De lotos ou manifestations intercommunales
- Des expositions temporaires, (exposition de peintures,
- Des événements à rayonnement intercommunal
- Des Tournois départementaux (Poker, courses, ...)
- L'accueil des associations (Gym, Yoga, Chants, ...).

De plus, le projet permettra

- De mettre aux normes les locaux en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite et a intégré les aménagements nécessaires (portes et passages élargis, sanitaires adaptés...).
- La mise en sécurité contre l'incendie et d'exigences techniques (ventilation des locaux, équipements électriques, création de trappes de désenfumage en toiture...);
- D'améliorer les performances thermiques du bâtiment dans son ensemble pour être en conformité avec les exigences actuelles et réduire la facture énergétique (DéTECTEURS de présence et de luminosité, type d'éclairage économe, isolation, mode de chauffage,...).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte le projet tel qu'il est présenté, solicite une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et de la Communauté d'Agglomération Centre Ardèche par fond de concours, s'engage à inscrire l'opération sur le BP 2016 et arrête le financement HT comme suit :

Dépenses – 375 000 € / Recettes – Subventions sollicitées : Etat – DETR à hauteur de 30 % - 112 500 € / Département – 50 000 € (déjà obtenu) CAPCA – 12 500 € / autofinancement – 200 000 €

## PERSONNEL

### • Régime indemnitaire

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des primes comme suit :

Filière	cadre	type indemnité	base	coef.multip/décision	mt global	
<b>Administrative</b>						
	attaché	PFR	F	1750	2,75	4812,50
			R	1600	1,00	1600,00
	rédacteur	IFTS	857,82	3,00	2573,46	
	adjoint administratif 2ième cl	IAT	449,28	2,25	1010,88	
<b>Technique</b>						
	technicien	PSR	986	1,75	1725,50	
	adjoint technique	IAT	449,28	14,00	6289,92	
<b>Sociale</b>						
	ATSEM principal 2ième cl	IAT	469,67	6,50	3052,86	
<b>culturelle</b>						
	Adjoint du Patrimoine	IAT	464,3	3,50	1625,05	
					<b>22690,17</b>	

Dit que le Maire fixera les attributions individuelles en fonction des critères suivants :

Les primes et indemnités seront modulées selon la manière de servir de l'agent, apprécié notamment à travers l'entretien professionnel de celui-ci et selon les critères suivants : la motivation, la conscience professionnelle, l'efficacité, la capacité d'initiative, la disponibilité, la maîtrise technique de l'emploi, l'encadrement et les responsabilités exercées.

En cas de maladie prolongée, elles suivront l'évolution du traitement de base.

Il pourra être apprécié dans l'évaluation le nombre d'arrêts de maladie ordinaire enregistrés dans le courant de l'année par l'agent.

Dit que les primes et indemnités susvisées pourront être versées aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux titulaires des grades de référence.

Décide que les primes ou indemnités susvisées seront versées mensuellement

Précise que les montants de référence des primes et indemnités seront indexées sur la valeur du point fonction publique ou revalorisés en fonction des textes en vigueur.

Décide inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités au budget de la collectivité.

Charge Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attribution retenus.

### • Convention avec le CDG07 relative à l'assistance administrative sur les dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFF

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années le Centre de Gestion apporte, dans le cadre d'une convention rémunérée signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le compte de la CNRACL, son soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers CNRACL, mais également pour la vérification des dossiers y afférents avant leur transmission à la caisse de retraite.

La dernière convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2014. Celle nous liant à ce cadre-là, au CDG07 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 a pris fin également.

Par conséquent une nouvelle proposition de convention a été élaborée, pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2016 – 31 décembre 2017, prenant en compte les dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFF.

La participation financière, suivant les dossiers à traiter, s'établit selon le tableau ci-dessous :

Régularisation de services	Validation de services de non titulaire	Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	Compte individuel de retraite (CIR)	Simulation de calcul	Demande d'avis préalable	Liquidation de la pension	Correction des anomalies sur les déclarations individuelles
12 €	12 €	26 €	20 €	40 €	50 €	55 €	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention pour la période allant du 1<sup>ier</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et autorise le Maire à la signer

## TRAVAUX

- Travaux de réhabilitation du local de l'A.C.C.A.

Le local est situé Quartier Chaumette, dont le propriétaire est Sébastien BLACHIER. Il s'agirait de réviser le toit et de mettre en conformité le bâtiment.

Le Conseil municipal décide d'y participer, sous la forme d'achat de matériaux et de travaux en régie et décide également de faire établir par Me PECHOUX, une convention tripartite pour la mise à disposition pendant 9 ans de ce local. (Commune / propriétaire / ACCA)

- Compte rendu des travaux en cours

Skate park – remplacement des panneaux bike park par l'entreprise BOUZOL.

Ecole – coffret supplémentaire pour la cantine le SDE le prendra en charge dans le cadre d'une extension coût 10 282 euros TTC part commune 2 142 euros.

Reprise de concessions au cimetière – 37 concessions seraient non entretenues à ce jour. Avant le lancement de la procédure, une demande d'informations sera apposée sur les concessions afin de retrouver les propriétaires. Prochaine réunion le 8 mars 2016.

## DIVERS

- S.D.E.A. – adhésion d'une collectivité

Le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche informe les communes membres de l'adhésion de la commune de MEYRAS.

- Prochaines manifestations

- ✓ 22 janvier 2016 – vœux du Conseil municipal
- ✓ 26 janvier 2016 – révision PLU – point d'étape de l'étude foncière préalable
- ✓ 27 janvier 2016 – 16h15 « galettes » avec le personnel communal
- ✓ 29 janvier 2016 – « concours de belote » organisé par le Sou des écoles
- ✓ 31 janvier 2016 – « loto » organisé par le Sou des écoles
- ✓ 6 février 2016 – « loto » organisé par l'association Paroissiale
- ✓ 16 avril 2016 – « les foulées du Viaduc » organisé par l'association Courir avec ALissas (il y a 20 ans que la course existe)

Prochains conseils - 11 février 2016 – 19h / 24 mars 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30